ADRESSE

DES DÉPUTÉS

Des premier et second bataillons de la Gironde, allant aux frontières,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Prononcée par M. DUCARPE, Capitaine au premier bataillon.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Envoi aux quatre-vingt-trois Départemens et à l'Armée.

LÉGISLATEURS,

Le premier et le second bataillon du département de la Gironde, qui marchent sur la frontière à la voix de la patrie menacée, viennent, par un mouvement unanime, vous porter l'hommage de leur respect et de leur fidélité.

Pétition. N°. 45.

178

Il tardoit à notre impatience le moment de nous mesurer avec les ennemis de la nation souveraine que nous sommes appelés à défendre. Nous touchons enfin à cet instant desiré; on verra si nous sommes dignes de nos grandes destinées; on verra si le poste occupé par la Gironde sera défendu avec courage. La mort n'est pas pour des hommes libres le plus grand des sacrifices. Quel lâche Français pourroit balancer entre le trépas et son existence asservie? Législateurs, nos sermens nous sont plus chers que la vie; ils sont fondés sur les plus nobles sentimens qui puissent enflammer le cœur humain, l'amour de la patrie et des loix.

Une de ces lois sur-tout sera toujours présente à notre mémoire et à nos ames; *la force armée est essentiellement obéissante;* voilà le code du soldat de la liberté. Nous n'oublierons jamais que, quel que soit notre grade, nul de nous n'a le droit d'examiner l'ordre qu'il reçoit, avant d'y avoir obéi; que dans un pays libre, tout citoyen viole la loi, quand il la discute sous les armes, et que depuis le soldat jusqu'au général, tous doivent marcher droit à l'ennemi, sans retourner la tête en arrière.

Continuez, Législateurs, à cimenter la félicité publique par des lois sages et fermes; accablez de toute la puissance nationale les ennemis du dedans, nous allons voir de près les autres; faites qu'en défendant votre ouvrage, nous coopérions aussi au bonheur des Français.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.